



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE BOLLENE
Place Reynaud de la Gardette
B.P. 207
8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone : 04.90.40.51.88 Télécopie : 04.90.40.51.72

Objet du marché : Construction d'une salle des fêtes – Quartier Le Mas. Lot 9 Génie climatique – Plomberie sanitaire – Chauffage - Ventilation

Type de marché : Marché de Travaux à prix forfaitaire

Lieu(x) d'exécution : Quartier le Mas Commune de Bollène

Délai d'exécution du marché: Le délai d'exécution est fixé à 10 mois.

Ce délai court à compter de la date fixée par l'ordre de service.

Cautionnement et garantie exigés : Une retenue de garantie de 5 % sera exercée sur les acomptes mensuels par le comptable assignataire des paiements. Cette retenue :

- pourra être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande.

Le titulaire a la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie. Les montants prélevés au titre de la retenue de garantie sont reversés au titulaire après constitution de la garantie de substitution.

La garantie à première demande couvrira le marché initial et dans l'éventualité où des avenants au marché seront établis, la garantie à première demande devra obligatoirement être complétée ou modifiée.

Sauf refus par le titulaire mentionné à l'acte d'engagement, une avance pourra être versée si le montant du marché est supérieur à 50 000 € HT.

Tranches et lots : La présente consultation concerne le lot 9 : Génie climatique – Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation, les autres lots sont attribués

LOT 01 : Terrassement – VRD - Aménagement extérieur **attribué**

LOT 01 bis : Espaces verts **attribué**

LOT 02 : Gros œuvre – Maçonnerie **attribué**

LOT 03 : Charpente métallique – Couverture – Serrurerie **attribué**

LOT 04 : Étanchéité **attribué**

LOT 05 : Menuiserie extérieure aluminium – Occultation **attribué**

LOT 06 : Menuiserie intérieure bois **attribué**

LOT 07 : Cloison doublage – Faux plafond – Peinture **attribué**

LOT 08 : Revêtement de sol - Carrelage **attribué**

LOT 09 : Génie climatique – Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation. /OBJET DE LA PRESENTE CONSULTATION

LOT 11 : Mur mobile **attribué**

LOT 10 : Électricité – Courants forts – Courants faibles **attribué**

LOT 12 : Tribune amovible **attribué**

LOT 13 : Machinerie scène. **attribué**

LOT 14 : Rideau tendu. **attribué**

LOT 15 : Éclairage **attribué**

LOT 16 : Son – Sonorisation. **attribué**

LOT 17 : Plancher de scène bois. **attribué**

LOT 18 : Nacelle **attribué**

LOT 20 : Signalétique **attribué**

Conditions de participation des concurrents : Les candidats peuvent présenter une offre soit :

- en qualité de candidat individuel,
- en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Toutefois dans ce dernier cas, le candidat ne peut être mandataire que d'un seul groupement,
- en qualité de candidat individuel et membre non mandataire d'un ou plusieurs groupements.

En cas de groupement(s), la forme souhaitée par le Pouvoir Adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du Pouvoir Adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

L'attributaire pourra être une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises conjointes ou solidaires.

Variables : Les offres variables ne sont pas autorisées

Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives : Les soumissionnaires doivent obligatoirement proposer une solution technique répondant en tous points à la solution technique de base définie dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les soumissionnaires peuvent par ailleurs, proposer de leur propre initiative **une variante libre maximum**, dans les limites définies dans le RC.

Structure du marché : Les marchés ne sont pas des marchés à tranche(s) optionnelle(s) au sens de l'article 77 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

Critères d'attribution :

L'examen des offres et l'attribution du marché sont effectués selon les modalités définies aux articles 59, 60 et 62 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016. Au terme du classement provisoire, le Représentant du pouvoir adjudicateur engage une négociation avec les 3 premiers candidats. Le maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016. Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Le classement est effectué sur la base des critères pondérés ci-dessous:

Rang	Critères de jugement	Coefficient de pondération par critère
1	Prix apprécié au vu des documents financiers fournis par l'entreprise	0,5
2	Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique fourni par l'entreprise	0,5
	TOTAL	1

❖ **Prix : 50 %**

Le critère prix est jugé à partir du montant global des prestations. La notation de l'offre du candidat (i) selon le critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$N(i) = 50 \times (P(m) / P(i))$$

Dans laquelle :

N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) ;

P (i) est le prix de l'offre du candidat (i)

P (m) est le prix de l'offre la moins disante.

❖ **Valeur technique : 50%** Le critère valeur technique sera apprécié au travers du mémoire technique. Les sous critères seront notés selon la gradation suivante (les graduations intermédiaires seront possibles) :

- 0 : absence de documents ou non traité
- 1 : insuffisant
- 2 : correct
- 3 : satisfaisant
- 4 : très satisfaisant

De plus, un coefficient de pondération sera appliqué à chacun des sous-critères composant la valeur technique comme suit :

Sous-critères	Coefficient de pondération
Moyens humains (avec détail des équipes) affectés au chantier, en cas d'urgence, sa réactivité à répondre aux besoins d'une adaptation du projet,	20%

Méthodologie détaillée des procédés et moyens d'exécution envisagés	20%
Programme d'exécution des ouvrages avec planning cohérent avec celui annexé au DCE	20%
Moyens matériels affectés au chantier	10%
Indications concernant la provenance des principales fournitures	10%
Dispositions prises en matière de sécurité et propreté du chantier,	10%
Justification des capacités de l'entreprise (ainsi que chacun de ses co-traitants le cas échéant)	5%
Toutes suggestions que le candidat jugera utile de porter à la connaissance du Maître d'ouvrage	5%

(50 x (note valeur technique de l'offre (i) / valeur de la meilleure offre (m)))

L'attention du candidat est attirée sur le fait que la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F) **est une pièce contractuelle.**

Procédure de passation : Procédure adaptée en application des dispositions de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27; 34; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

Date limite de réception des offres : vendredi 5 mai 2017 à 12 heures

Délai de validité des offres : Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible uniquement sur support dématérialisé via le site internet: www.achatpublic.com

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_V-VfPUHARu

Conditions de remise des offres

Les candidats peuvent transmettre leur dossier par voie électronique ou par voie physique.

Le candidat qui aura remis une offre électronique, si celle ci est retenue, devra obligatoirement remettre un dossier complet au format papier.

Le retrait éventuellement autorisé des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement sa candidature et son offre et inversement. Pour toute remise par voie physique, le candidat fournira une copie de l'intégralité des documents composant son offre sur un support numérique (clef USB). Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service Commande Publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.

du lundi au vendredi de

Transmission électronique: Les offres électroniques seront envoyées à l'adresse suivante : <https://www.achatpublic.com>

Autres renseignements :

- Financement : Autofinancement Commune de Bollène
- Mode de règlement : Mandat par virement administratif
- Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

Adresses complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser obligatoirement par mail au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr. La communication de ces renseignements complémentaires se fera 10 jours au plus tard avant la date fixée pour la réception des offres. La demande ainsi qu'une réponse seront adressées simultanément à tous les candidats via la plateforme www.achatpublic.com à charge pour les candidats de consulter le site.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

